

TOUZAC - Commune

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

PROCES VERBAL de la séance du 06 janvier 2025 à
SALLE DES FETES (TOUZAC)

Démission du conseiller municipal Émile FABRE à

Ordre du jour

Approbation du conseil municipal du 27.11.2024

1 - Délibération création poste d'un d'emploi permanent

2 - Ventes de terrains

Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

création d'un emploi permanent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité ,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal deuxième classe, à temps complet à compter du 01 / 03 / 2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade C2.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade C2 échelon

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire ou du Président,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

adoptée

Vente terrains lotissement Les Granges

Le Maire informe l'assemblée :

De la vente de 2 lots au lotissement Les Granges aux prix de 18 €/m² TTC

Lot n° 1 : 1312 m² soit un total de 23 616 euros TTC

Lot n° 3 : 1291 m² soit un total de 23 238 euros TTC

Partie de la pièce A 277 cédée à Monsieur et Madame CAMBOU Christian de 103 m² au prix de 200 euros TTC

Et demande l'autorisation de faire procéder au dépôt de pièce du lotissement par l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces ventes

adoptée